

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

Revue paraissant vers le 1er et le 15 de chaque mois, excepté le mois d'aout

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 1412

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC 15 AVRIL 1904

## LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

### N. T. S. P. LE PAPE PIE X

(Suite).

Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'elle a fourni la matière de sa chair au Fils unique de Dieu, devant naître avec des membres humains (S. Bed. Ven., L. IV, in Luc., XI.) et qu'elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes ; sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter, au jour voulu, à l'autel. Aussi, entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : *Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les gémissements* (Ps. XXX, 11.) Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge debout auprès de la croix, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolait pour le salut du genre humain, et, d'ailleurs, participant tellement à ses douleurs, que de prendre sur elle les tourments qu'il endurait lui eût paru, si la chose eût été possible, infiniment préférable (S. Bonav., I Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4.) La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue (Eadmeri Mon., De Excellentia Virg. Mariæ, c. IX.) et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, il a été donnée à cette auguste Vierge d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier (Pius IX, in Bull. Ineffabilis.) La source est donc Jésus-Christ : de la plénitude de qui nous avons tous reçu (Joann., I, 16 ;) par qui tout le corps, lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité (Ephes, IV, 16.) Mais Marie, comme le remarque fort justement saint Bernard, est l'aqueduc (Serm. de temp., in Nativ. B. V., De Aqueductu, n 4 ;) ou, si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de

rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons lire le cou. Oui, dit saint Bernardin de Sienne, *elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels* (Quadrag., de Evangelio æterno, Serm. X, a, 3. c. III.) Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces. Lui, Jésus, siège à la droite de la majesté divine dans la sublimité des cieux (Hebr., I, 3.) Elle, Marie, se tient à la droite de son Fils ; refuge assuré et secours si fidèle contre tous les dangers, que l'on n'a rien à craindre, à désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son égide (Pius IX, in Bull. Ineffabilis.)

Ces principes posés, et pour revenir à notre dessein, qui ne reconnaîtra que c'est à juste titre que Nous avons affirmé de Marie que, compagne assidue de Jésus, de la maison de Nazareth au plateau du Calvaire ; initiée, plus que tout autre, aux secrets de son cœur ; dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites : elle est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ? Ces hommes, hélas ! nous en fournissent dans leur conduite une preuve trop péremptoire, qui, séduits par les artifices du démon, ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait trouver l'enfant autrement qu'avec la Mère !

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, c'est à ce but que doivent surtout viser toutes les solennités qui se préparent partout en l'honneur de la sainte et Immaculée Conception de Marie. Nul hommage, en effet, ne lui est plus agréable, nul ne lui est plus doux, que si nous connaissons et aimons véritablement Jésus-Christ. Que les foules emplissent donc les temples, qu'il se célèbre des fêtes pompeuses, qu'il y ait des réjouissances publiques : ce sont choses éminemment propres à raviver la foi. Mais nous n'aurons là, s'il ne s'y ajoute les sentiments du cœur, que pure forme, que simples apparences de piété. A ce spectacle, la Vierge, empruntant les paroles de

Jésus-Christ, nous adressera ce juste reproche : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (Matth. XV, 8.)

Car enfin, pour être de bon aloi, le culte de la Mère de Dieu doit jaillir du cœur ; les actes du corps n'ont ici utilité ni valeur, s'ils sont isolés des actes de l'âme. Or, ceux-ci ne peuvent se rapporter qu'à un seul objet, qui est que nous observions pleinement ce que le divin Fils de Marie commande. Car, si l'amour véritable est celui-là seul qui a la vertu d'unir les volontés, il est de toute nécessité que nous ayons cette même volonté avec Marie, de servir Jésus, notre Seigneur. La recommandation qui fit cette Vierge très prudente aux serviteurs des noces de Cana, elle nous l'adresse à nous-mêmes : *Faites tout ce qu'il vous dira* (Joann., II, 5.) Or, voici la parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements* (Matth., XIX, 17.) Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amener une vie coupable, c'est la une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et de son fruit naturel.

Que si quelqu'un désire à ces choses une confirmation, il est facile de la trouver dans le dogme même de la conception immaculée de Marie. Car, pour omettre la tradition, source de vérité, aussi bien que la sainte Ecriture, comment cette persuasion de l'immaculée conception de la Vierge a-t-elle paru de tout temps si conforme au sens catholique, qu'on a pu la tenir comme incorporée et comme innée à l'âme des fidèles ? Nous avons en horreur de dire de cette femme — c'est la réponse de Denys le Chartreux, — que, devant écraser un jour la tête du serpent, elle ait jamais été écrasée par lui, et que, mère de Dieu, elle ait jamais été fille du démon (Sent. d., 3, q. 1.) Non, l'intelligence chrétienne ne pouvait se faire à cette idée, que la chair du Christ, sainte, sans tache et innocente, eût pris origine au sein de Marie, d'une chair ayant jamais, ne fût-ce que pour un rapide instant, contracté quelque souillure. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'une opposition infinie sépare Dieu du péché ? C'est là, sans contredit, l'origine de cette conviction commune à tous les chrétiens, que Jésus-Christ, avant même que revêtu de la nature humaine, il nous lavât de nos péchés dans son sang, dut accorder à Marie cette grâce et ce privilège spécial d'être préservée et exemptée, dès le premier instant de sa conception, de toute contagion de la tache originelle. — Si donc Dieu a en telle horreur le péché, que d'avoir voulu affranchir la future Mère de son

Fils, non seulement de ces taches qui se contractent volontairement, mais, par une faveur spéciale et en prévision des mérites de Jésus-Christ, de cette autre encore, dont une sorte de funeste héritage nous transmet à nous tous, les enfants d'Adam, la triste marque : qui peut douter que ce ne soit un devoir, pour quiconque prétend à gagner par ses hommages le Cœur de Marie, de corriger ce qu'il peut y avoir en lui d'habitudes vicieuses et dépravées, et de dompter les passions qui l'incitent au mal ?

Quiconque veut en outre, et qui ne doit le vouloir ? que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin, et tendre, par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples. C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ : *car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères* (Rom., VIII, 29.) Mais telle est généralement notre infirmité, que la sublimité de cet exemple aisément nous décourage. Aussi a-ce été, de la part de Dieu, une attention toute providentielle, que de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ, qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu, et nul autre. *Telle fut Marie, dit à ce sujet saint Ambroise, que sa vie, à elle seule, est pour tous un enseignement. D'où il conclut avec beaucoup de justice : Ayez donc sous vous yeux, dépeintes comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu* (De Virginib., L. II, c. II.)

Or, s'il convient à des fils de ne laisser aucune des vertus de cette Mère très sainte sans l'imiter, toutefois désirons-Nous que les fidèles s'appliquent de préférence aux principales et qui sont comme les nerfs et les jointures de la vie chrétienne, Nous voulons dire la foi, l'espérance et la charité à l'égard de Dieu et du prochain. Vertus, dont la vie de Marie porte, dans toutes ses phases, la rayonnante empreinte, mais qui atteignent à leur plus haut degré de splendeur, dans le temps qu'elle assista son Fils mourant. — Jésus est cloué à la croix, et on lui reproche, en le maudissant, de s'être fait le fils de Dieu (Joann., XIX, 7.) Marie, elle, avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité. Elle l'ensevelit après sa mort, mais sans douter un seul instant de sa résurrection. Quant à la charité dont elle

brûle pour Dieu, cette vertu va jusqu'à la rendre participante des tourments de Jésus Christ et l'associée de sa passion ; avec lui, d'ailleurs, et comme arrachée au sentiment de sa propre douleur, elle implore pardon pour les bourreaux, malgré ce cri de leur haine : *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants* (Matth., XXVII, 25.)

(A suivre.)

## M. Bourassa et la "Vérité"

Dans le *Nationaliste* du 27 mars dernier, M. Bourassa explique au public ses relations avec le nouveau journal. Nous extrayons de ces explications le passage suivant :

" Depuis longtemps, je regrettais l'absence d'un journal, tout modeste qu'il fût, qui traitât des questions nationales et politiques à un point de vue absolument indépendant des partis. Il y a bien la *Vérité*, dont je reconnais toute la bonne et salutaire influence. Mais la *Vérité* est avant tout un journal religieux. Elle n'atteint qu'un public spécial et nécessairement restreint. Je voulais voir naître et vivre une feuille plus populaire qui attirât la foule."

La remarque de M. Bourassa, à notre adresse, est bienveillante, et nous l'en remercions. Elle appelle, toutefois, quelques observations.

" La *Vérité*, dit M. le député de Labelle, est avant tout un journal religieux ". Dans un sens, *oui*, dans un autre sens, *non*, répondrons-nous ; car pour saisir l'exactitude ou l'inexactitude d'une affirmation il est souvent nécessaire de recourir aux distinctions. M. Bourassa, qui n'ignore pas les lois de la dialectique et qui use volontiers lui-même du *distinguo*, n'en disconvient pas.

Si, par " journal avant tout religieux ", M. Bourassa entend dire que la *Vérité* est une feuille qui s'occupe à peu près exclusivement de questions purement religieuses et qui les traite *ex professo* ; qui est à la religion ce qu'une publication scientifique est à la science, notre ami se trompe du tout au tout. La *Vérité* n'est point un " journal avant tout religieux " dans ce sens. Elle n'a rien du caractère d'une *Semaine religieuse* ; elle ne ressemble pas, même de loin, à nos publications pieuses, à la *Revue du Rosaire* des RR. PP. Dominicains, au *Messager du Cœur de Jésus*, des RR. PP. Jésuites, aux *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, des RR. PP. Missionnaires du Sacré-Cœur, aux *Fleurs de la Charité*, de M. l'abbé Nunesvais, etc, etc.

Si par " journal avant tout religieux ", M. Bourassa veut dire que la *Vérité* est une feuille catholique en tout, avant tout, et partout, il a parfaitement raison.

Mais alors nous lui ferons remarquer que la *Vérité* n'est que ce que devrait être tout journal qui s'occupe de questions politiques, nationales, sociales, économiques, littéraires, artistiques.

La religion doit être la base et le couronnement de tout l'édifice social. *Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificaverunt eam.* C'est un homme politique célèbre qui a dit cela, il y a trois mille ans ; et un simple coup d'œil jeté sur l'histoire du monde depuis lors nous montre jusqu'à

quel point ce grand homme politique avait raison.

Vouloir bâtir l'édifice social sur la seule honnêteté naturelle, c'est bâtir sur le sable. " Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison ; et elle a été renversée, et la ruine en a été grande. "

Ces dernières paroles ne sont pas d'un grand roi, mais de Dieu lui-même.

Voilà pourquoi la *Vérité*, depuis 23 ans, s'efforce de bâtir sur le roc de la doctrine catholique ; car elle sait que si nous ne parvenons pas à donner à nos institutions économiques, sociales et politiques ce fondement très solide, les eaux et les vents emporteront dans l'abîme notre nationalité canadienne-française.

Et c'est là, nous le craignons beaucoup, où nous nous séparons radicalement d'avec les membres de la Ligue nationaliste.

Nos jeunes amis de cette Ligue nous semblent vouloir bâtir leur édifice sur l'honnêteté purement naturelle. Nous les avertissons que c'est là un fondement peu solide.

Campés sur ce terrain-là, ils pourront, sans doute, porter de rudes coups à l'esprit de parti, mais ils ne le vaincront pas, ils ne le dompteront pas.

L'honnêteté naturelle est une excellente chose, certes ; mais, seule, elle ne saurait venir à bout de la perversité naturelle.

Pour que les hommes politiques, comme les autres hommes, plus que les autres hommes, peut-être, accomplissent fidèlement leurs devoirs, ils doivent être inspirés et soutenus par un sentiment plus fort qu'un attrait purement naturel pour le bien. Le sentiment religieux doit les animer : la crainte de Dieu et de ses châtiments ; l'amour de Dieu avec la ferme volonté de Lui plaire et le désir efficace d'éviter l'enfer et de gagner le ciel. Jamais, autrement, ils ne pourront résister aux nombreuses tentations dont ils sont constamment assiégés. Nous le savons, tout cela sent terriblement le moyen âge et ferait singulière figure dans les colonnes du *Nationaliste*. Mais c'est la stricte vérité tout de même.

Depuis 23 ans, la *Vérité* fait des efforts constants pour développer ce sentiment religieux chez le peuple canadien-français.

Dans ce sens, encore une fois, tout journaliste qui prétend instruire et guider ses lecteurs doit être " avant tout religieux. "

Mais tout en mettant la religion à la base de l'édifice qu'elle s'efforce d'édifier, la *Vérité* s'est toujours occupée, avant tout, de questions politiques, économiques et sociales. Elle n'a pas la prétention d'être une feuille pieuse, et les questions purement religieuses sont rarement traitées dans ses colonnes. Elle laisse ce soin aux périodiques spécialement consacrés à cet objet.

Nous croyons donc que M. Bourassa, homme d'État catholique, aurait été parfaitement chez lui dans la tribune que nous avons toujours mise à sa disposition, et où il a bien voulu monter quelquefois, à la grande satisfaction de nos lecteurs.

Qu'on ne s'y trompe pas : la fondation du *Nationaliste* nous laisse

parfaitement froid au point de vue de nos intérêts matériels ; elle ne nous enlèvera pas un seul abonné, pas un seul lecteur. Nous voulons seulement répondre à l'insinuation de M. Bourassa, qu'il avait besoin d'un nouvel organe pour pouvoir s'adresser convenablement au public.

Reste la question de circulation.

Le ton assez léger de certains écrits du *Nationaliste*, ses caricatures lui vaudront, sans doute, un plus grand nombre d'abonnés que la *Vérité* n'en compte. Mais, sans nous vanter, car il s'agit de nos lecteurs plutôt que de nous-même, nous pouvons dire que c'est l'élite intellectuelle de notre société qui lit la *Vérité*.

Et remarquez que le nombre de ses lecteurs est bien supérieur au nombre de ses abonnés. Beaucoup d'hommes politiques, qui ne voudraient pas dépenser un sou pour encourager la *Vérité*, parce qu'elle leur agace trop les nerfs, ne peuvent cependant pas résister à la tentation de la lire régulièrement !

Après tout, c'est la qualité des lecteurs, plutôt que le nombre, qui est la question importante, surtout pour un homme comme M. Bourassa. C'est aux gens sérieux que le député de Labelle veut parler, n'est-ce pas ? aux gens qui sont susceptibles de réfléchir, de se former et de former autour d'eux une opinion éclairée. Eh bien ! nous ne pouvons nous empêcher de croire que la *Vérité*, qui compte 23 ans d'existence, offrait plutôt cet auditoire d'élite à notre ami, que le *Nationaliste*, qui ne date que d'hier.

Le *Nationaliste*, dira-t-on peut-être, compte déjà plus d'abonnés et d'acheteurs que la *Vérité*. C'est possible ; mais M. Bourassa est-il bien certain que tous ceux qui achètent le *Nationaliste* liront ses articles à lui ? Ou, s'ils les lisent, qu'ils en tireront quelque profit ?

La *Presse*, par exemple, compte ses abonnés et ses acheteurs par dizaines de mille. M. Bourassa s'imagine-t-il qu'en écrivant dans cette feuille à grande circulation, il produirait quelque impression profonde et durable sur l'opinion ?

Un ancien directeur de la *Presse* nous avouait, un jour, que ce journal ne publiait des articles de rédaction que pour la forme. " Il n'y a pas cinquante personnes qui les lisent, disait-il ; nos abonnés ne s'occupent que des nouvelles, des faits divers ". Et à cette époque la *Presse* ne faisait pas de journalisme jaune, comme aujourd'hui, et le goût de nos populations n'était pas aussi dépravé qu'il l'est à présent.

Notre conclusion, la voici : ce n'est pas nécessairement dans une " feuille populaire, qui atteint la foule " qu'un homme de la trempe de M. Bourassa peut accomplir la plus grande somme de bien.

### A propos de nationalisme

Une amicale réplique à la réponse amicale de M. Bourassa, dans le *Nationaliste*, du 3 avril, à propos de nationalisme, est forcément remise au prochain numéro, ainsi que plusieurs autres articles de rédaction.

## Revue de la politique anglaise

Elections partielles. — A la Chambre des Communes. — Le budget. — Coût de l'armée et de la marine ; objet de cette dernière. — Importation des Chinois en Afrique. — Programme du parti libéral. — Qui sera chef de ce parti ? — Les Chinois au Transvaal. — Invasion du Thibet par les Anglais.

### Elections partielles.

" Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier ". C'est le cas de M. Balfour. Autant M. Balfour a fait preuve de fermeté, de tact, d'habileté comme Secrétaire de l'Irlande, l'un des postes les plus difficiles de l'administration, surtout à certaines époques, autant il se montre indécis, faible et maladroit comme premier ministre du cabinet anglais.

Aussi son gouvernement traîne-t-il les ailes. Il est admis généralement, même par le parti au pouvoir, que sa fin est proche et que si le cabinet n'est pas défait pendant la présente session il le sera certainement aux élections qui la suivront bientôt après.

Deux élections partielles ont eu lieu depuis notre dernière revue, celle de Birmingham-sud et celle de Dorset est. Lord Morpeth, candidat unioniste, a été élu à Birmingham par une majorité de 3076 voix sur son concurrent M. Hollowell, candidat libéral. Cette victoire du gouvernement n'a pas lieu de surprendre quand on sait que Birmingham est le château-fort de M. Chamberlain. Le gouvernement a été défait dans la circonscription agricole de Dorset-est.

Dix élections ont eu lieu depuis le premier de janvier pour remplacer six conservateurs et quatre libéraux. Le résultat du scrutin a été favorable à huit libéraux et à deux conservateurs ; la majorité de ces derniers a été considérablement réduite. Depuis les dernières élections générales, en 1902, trente sièges sont devenus vacants et les élections qui ont eu lieu dans ces trente circonscriptions ont montré une diminution de 12 pour cent du vote conservateur et une augmentation de 45 pour cent du vote libéral. M. Stead publie dans la *Review of Reviews* anglaise, de février, un tableau montrant combien la politique fiscale de M. Chamberlain est impopulaire et faisant prévoir une victoire éclatante pour les libéraux aux prochaines élections. A l'époque où ce tableau a été publié il n'y avait encore eu que 26 élections partielles, et le résultat du scrutin montre un déplacement de 42,258 votes en faveur des libéraux et de 150 seulement en faveur des conservateurs. La majorité ministérielle de 152 à la Chambre des Communes est tombée à 105, puis à 46, puis à 35 et a été convertie, accidentellement il est vrai, en une minorité de 11 voix.

### A la Chambre des Communes.

Le 9 mars l'opposition proposa une motion condamnant la politique fiscale du gouvernement. Celui-ci proposa un amendement " approuvant les déclarations ministérielles en ce qu'elles ne favorisent ni la protection ni la taxation de la nourriture ". M. Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, crut voir dans cet amendement la répudiation du programme fiscal de son père. Il rassembla ses partisans au nombre de 112 qui décidèrent de s'abstenir, partant de laisser battre le gouvernement, si celui-ci ne retirait pas son amendement. M. Balfour dut donc retirer cet amendement et la motion de l'opposition fut repoussée par une majorité ministérielle de 46.

Le 21 mars, sur la motion du chef de l'opposition censurant le gouverne-

ment de ne pas avoir désavoué l'ordonnance de Milner permettant l'importation des Chinois dans l'Afrique du sud, le cabinet n'a été soutenu que par une majorité de 33 voix.

Le 15 de mars, le cabinet Balfour a été battu par 11 voix sur une motion de M. Redmond, chef des nationalistes irlandais, demandant une réduction de \$500 sur un article du budget de l'éducation en Irlande. Disons tout de suite que ce vote adverse ne comportait pas la condamnation de la politique du gouvernement par la Chambre et qu'en cette occasion le cabinet a été pris à l'improviste. C'était à l'heure du lunch, les députés ministériels étaient presque tous absents et le vote fut pris avant qu'ils ne fussent revenus à la Chambre. Aussi le gouvernement n'a pas résigné, mais son prestige en a souffert.

#### Le budget.

M. Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, a fait son premier exposé financier. Il a annoncé que les recettes de l'année finissant le 31 mars sont de 751 millions de dollars, soit 50 millions de moins que celles de l'année précédente, laissant un déficit réel de 35 millions qui sera converti en déficit apparent de 20 millions par le remboursement de 15 millions prêtés au Transvaal. En face d'un semblable découvert le gouvernement a fait l'impossible pour diminuer les dépenses et équilibrer le budget. Ainsi M. Arnold-Forster, le secrétaire de la guerre, a réduit de 28 millions le crédit à l'armée. Malgré ces réductions, le chancelier de l'échiquier prévoit déjà un déficit de 7½ millions pour 1904-1905. Mais il ajoute que ce déficit sera beaucoup plus considérable, car il y faudra ajouter ce que coûteront les expéditions militaires de Somali et du Thibet pour lesquelles aucun crédit n'a été mis au budget. Les autorités en la matière estiment que le déficit sera d'au moins 15 millions et peut-être de 20 millions.

Le chancelier de l'échiquier demande 710 millions pour l'exercice prochain dont 145 millions vont à l'armée et 185 millions à la marine, soit : 330 millions pour fins militaires seulement. Ce budget de la guerre est le plus considérable de l'univers, étant double de celui de l'Allemagne et de cinquante par cent plus élevé que celui de la France.

Les plus optimistes sont alarmés de l'accroissement annuel des dépenses, surtout de celles de l'armée et de la marine, et se demandent avec inquiétude comment le pays y pourra faire face dans quelques années. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'on cherche, en certains quartiers, à faire assumer par les colonies une partie de cet écrasant fardeau.

Quant au chancelier de l'échiquier, il devra, disent les journaux bien renseignés, créer au moins 20 millions de nouvelles recettes permanentes et pour cette fin, ou porter la taxe sur le revenu de onze deniers à un scheling, ce qui serait très impopulaire, ou taxer de nouveau les céréales (corn tax), ce qui le serait davantage.

#### Coût de l'armée et de la marine ; objet de cette dernière.

En Angleterre, comme dans tous les pays de l'Europe, le budget militaire est le chancre rongeur de la nation. Il faudra, ainsi que nous l'avons dit, 185 millions pour la marine, c'est-à-dire 12 millions de plus que l'année dernière. La Chambre a été abasourdie par l'énormité d'une telle demande et n'a voté cette somme qu'après bien des explications données par M. Prettyman, secrétaire de l'amirauté, lord Selborne, premier lord de l'amirauté, M. Arnold-Forster, secrétaire de la guerre et M. Balfour, premier ministre.

Ces explications, en même temps qu'elles démontrent la nécessité d'une si grande dépense, contredisent formellement nos jingos qui prétendent que la marine anglaise est en partie maintenue pour protéger le Canada et notre commerce et qu'en honneur nous devons y contribuer notre quote-part. Notons donc les paroles de ces quatre hauts personnages, afin de nous en servir à l'occasion. " J'admets que le budget de la marine est extrêmement élevé, a dit M. Balfour, mais la Chambre et le pays ne doivent pas oublier que, vu sa situation géographique, l'Angleterre a besoin de sa marine pour se défendre, tandis que les autres nations n'en ont besoin que pour attaquer. Cela étant, continue le premier ministre, nous devons, pour être logiques, avoir une marine qui soit en état de nous protéger contre les deux flottes les plus considérables de l'univers ".

Au cours du débat, M. Forster, secrétaire de la guerre et membre du comité de la défense nationale, a appuyé sur le fait que l'Angleterre s'expose à être envahie dès qu'elle n'aura plus la suprématie des mers, (but the moment Great Britain's maritime supremacy was gone she might be invaded any day).

Dans son discours sur les crédits pour la marine, lord Selborne a rappelé à la Chambre que c'est sur le bureau de l'amirauté que repose la très grave responsabilité de maintenir la marine en état de remplir les trois grands devoirs suivants, savoir : 1o. protéger la Grande Bretagne contre les deux plus puissantes flottes du monde, 2o. protéger son commerce maritime, commerce maritime qui s'étend à tout l'univers, 3o. protéger l'approvisionnement de la nation, (to assure reasonable security for the food supply of the people).

Nous avons dans ces quelques paroles de lord Selborne l'objet et le but de la marine anglaise. Où y est il question de la protection des colonies, en particulier du Canada ? Et que nous chantent les impérialistes à ce propos ? Et si ces messieurs veulent absolument alléger le fardeau de leur mère-patrie, qu'ils paient au bureau de l'amirauté d'Angleterre la dîme de leurs revenus ; mais qu'ils laissent en paix ceux qui, plus renseignés et plus patriotes, se réservent pour la défense de leur propre pays et le développement de ses ressources.

Le secrétaire de l'amirauté, voulant renseigner la Chambre sur l'emploi de ces 185 millions, a dit que la France et l'Allemagne ayant construit récemment, ou ayant sur le chantier 61 navires et la Russie et l'Allemagne en ayant 63, l'Angleterre en aura 70 qui coûteront 58 millions. En outre, 9 millions serviront à l'amélioration des cuirassés ; la solde des marins sera augmentée, beaucoup de matériel de guerre sera acheté, mais pas un sou n'est destiné spécialement à la défense des colonies et en particulier du Canada.

#### Importation des Chinois en Afrique du Sud

Le 21 mars, sir Campbell-Bannerman a proposé une motion censurant le gouvernement "pour n'avoir pas désavoué l'ordonnance du conseil exécutif du Transvaal (lisez Milner) permettant l'importation des Chinois dans l'Afrique du Sud ". Le parti ministériel appréhendait fort le résultat du vote de la Chambre sur cette question chinoise, dont nous parlons plus loin, question extrêmement impopulaire, et il admettait que la situation ne serait sauvée que par un grand effort d'éloquence de M. Ballour. Le chef de l'opposition accusa le gouvernement de permettre à lord Milner de rétablir, par cette ordonnance, l'esclavage en Afrique du Sud. Le major Seely, ministériel, proféra la même accusation et annonça qu'il voterait contre le gou-

vernement, mais qu'il remettrait son mandat, tout comme M. Bourassa en 1899, afin de faire approuver sa conduite par ses électeurs. Comme M. Bourassa aussi, le major Seely eut beaucoup de difficulté à se faire entendre, et la fin de son discours fut couvert par les vociférations et les huées des députés ministériels. Aussi bien, lorsque M. Balfour se leva pour répondre à l'opposition les nationalistes irlandais, pour venger le major Seely, firent-ils un tel tapage que le premier ministre ne put se faire entendre. M. Redmond lui reprocha de ne pas avoir ordonné à ses partisans d'écouter le major Seely, M. Balfour ayant répondu qu'il avait agi ainsi, mais sans résultat, l'ordre fut rétabli, et le premier ministre fit son discours. La motion de censure fut rejetée par une majorité de 33 voix. Treize unionistes, y compris Winston-Churchill, s'abstenant de voter.

#### Programme du parti libéral.

Le programme des adversaires du gouvernement pour la prochaine campagne électorale n'aura que trois articles :

No black bread at home (ce qui signifie pas de taxes sur la nourriture).

No yellow labour in South Africa (pas de Chinois en Afrique).

No sectarian schools (pas d'écoles confessionnelles), c'est-à-dire rappel de la loi de 1903 accordant des subventions aux écoles confessionnelles et retour aux écoles neutres.

Les non-conformistes (les protestants qui n'appartiennent pas à l'église anglicane) mènent une campagne extrêmement active contre cette loi et leurs clergymen, ainsi que les churchmen dont un bon nombre s'étaient séparés du parti libéral à propos du Home Rule, se sont tous ralliés à ce parti. Les conservateurs admettent volontiers que ce programme est très populaire et qu'il portera les libéraux au pouvoir. Ils en ont d'ailleurs la preuve par les élections partielles.

#### Qui sera chef du parti libéral ?

Mais si les libéraux ont enfin un programme, ils n'ont pas encore de chef. A présent sir Campbell-Bannerman leader de l'opposition aux Communes est le chef nominal du parti libéral. Lord Roseberry est le chef des libéraux à la Chambre des Lords et prétendant au commandement suprême. Jusqu'ici il y avait aussi sir W. V. Harcourt, ancien premier ministre, qui avait des droits incontestables au premier poste et qu'il aurait été difficile au parti libéral d'ignorer. Mais sir William rentre dans la vie privée. On parle aussi de lord Spencer et de l'hon. John Morley. Mais on dit dans le public que ce dernier est trop délicat et trop honnête pour être ministre, à plus forte raison premier ministre ; que lord Spencer a toutes les qualités et toutes les capacités pour faire un chef de gouvernement, mais qu'il n'a pas l'ambition d'occuper ce poste et partant qu'il n'y sera pas appelé par son parti. Les radicaux n'accepteront jamais lord Roseberry qu'ils détestent ; celui-ci et ses partisans, qui sont nombreux et influents, n'accepteront jamais sir Campbell-Bannerman.

On voit que la question est loin d'être réglée. Ce sont ces dissensions au sein du parti libéral qui font croire aux conservateurs que le règne de leurs adversaires, s'ils sont portés au pouvoir et ils admettent qu'ils le seront, devra être de courte durée. Ils n'ont peut-être pas tort. Pour nous, Canadiens, ce serait un malheur, car cela nous exposerait à voir arriver M. Jos. Chamberlain comme premier ministre et nous devons tout craindre de cet homme.

#### Les Chinois au Transvaal.

La question chinoise, ou comme on dit en Angleterre "Chinification of South Africa" peut être énoncée en quelques mots. La prospérité du Transvaal repose en grande partie sur celle des mines du Rand. Les millionnaires propriétaires de ces mines et les *Uillanders* ont demandé et ont eu la guerre, laquelle a amené la fermeture des mines durant 18 mois. Les Cafres qui, jusqu'en 1899, étaient employés dans les mines du Rand, préférèrent maintenant travailler aux grands travaux publics exécutés par l'Angleterre dans le Transvaal parce qu'ils y gagnent davantage. Les mines sont désertes, improductives, le numéraire est de plus en plus rare, l'agriculture est dans le marasme, faute de bras, le pays traverse une crise très sérieuse qui durera aussi longtemps qu'il n'y aura pas assez de manœuvres à bon marché pour exploiter les mines. Or nul ne travaille aussi bon marché que le jaune. Lord Milner a donc tranché la difficulté en faisant passer par le Conseil législatif du Transvaal une loi permettant l'importation de 300,000 Chinois qui seront engagés pour un temps déterminé, et à qui il sera défendu, sous des peines sévères, de s'éloigner de la mine où ils seront tout au moins prisonniers sinon esclaves. Le blanc qui donnera asile à un Chinois déserteur de la mine sera coupable de recel et traité comme tel.

La Colonie du Cap a demandé au gouvernement britannique de désavouer la loi ; Milner lui a conseillé de n'en rien faire et il n'en a rien fait. Le Dr Jameison, nouveau premier ministre du Cap, a promis de faire passer une loi défendant l'entrée des Chinois dans cette colonie ; les gouvernements d'Australie et de la Nouvelle Zélande ont protesté contre l'emploi des jaunes en Afrique, les ouvriers, les non conformistes et les radicaux anglais sont indignés de la conduite de Milner, des propriétaires des mines du Rand et du cabinet Balfour. Mais la loi est passée, elle est sanctionnée indirectement par les Communes anglaises et les Chinois seront importés en Afrique.

#### Invasion du Thibet par les Anglais.

Voici ce qui a donné lieu à l'invasion du Thibet par l'Angleterre.

En 1890, en vertu du traité de Sikkim fait entre l'Angleterre et la Chine, celle-ci, dont la suzeraineté sur le Thibet est plutôt nominale que réelle, accorda à la Grande Bretagne certains privilèges de commerce. Le Thibet répudia ce traité, passé sans son consentement et auquel il n'a pas participé, et n'en tint aucun compte. En 1899 il se mit secrètement sous la protection du Tzar, espérant que ce dernier agirait publiquement en conséquence et le défendrait contre la suzeraineté de la Chine et les empiètements de l'Angleterre. Mais le Tzar n'en fit rien et nia toujours, suivant sa politique, l'existence d'une telle convention. L'Angleterre n'a jamais été dupe et elle a, par conséquent, deux griefs contre le Thibet ; refus de reconnaître le traité de Sikkim ; le fait d'avoir demandé l'aide et la protection de la Russie. Il fallait avoir raison de griefs aussi graves et, profitant de l'embarras de la Russie avec le Japon, elle mit le colonel Younghusband à la tête d'une petite armée et l'envoya faire des représentations tout amicales au Dalaï-Lama. Les Thibétains reçurent mal le colonel qui retraits, obtint du renfort, se remit en campagne, rencontra les Thibétains à Guru et eut le bonheur d'en recevoir, par mégarde, quelques coups de fusil. Cela lui permit d'en faire le massacre et lui fournit le prétexte, que l'Angleterre cherche depuis 14 ans, pour marcher sur Lassa et faire la conquête du pays.

O innocence anglaise !

JÉRÔME AUBRY.

## PAROLES DE PIE X

A l'occasion de la fête de saint Joseph, patron de S. S. Pie X, le Sacré-Collège a présenté des félicitations au Souverain Pontife qui a répondu aux souhaits des cardinaux par un discours important. *L'Osservatore Romano* en a donné le texte italien, et *l'Univers* nous en apporte la traduction suivante :

Nous accueillons avec une vive satisfaction les souhaits de bonheur que, pour la première fois, Nous apporte le Sacré-Collège, en l'heureuse fête de saint Joseph, dont le nom vénéré Nous fut donné au saint baptême. Ces vœux Nous sont un très agréable témoignage des sentiments filiaux et dévoués du Sacré-Collège et redoublent la joie que Nous cause une solennité déjà bien chère au monde catholique pour tant de raisons.

Aussi, en remerciant d'une façon particulière, le Sacré-Collège, Nous élevons Notre esprit et Notre cœur vers le très doux patron de l'Eglise universelle, afin que, en accomplissement des vœux qui Nous sont offerts, il obtienne, du souverain dispensateur de tous les biens, lumières et secours pour Nous dans l'exercice de Notre difficile ministère et, pour l'Eglise, l'efficace et tendre protection, dont elle a un si grand besoin dans les luttes cruelles et périlleuses du temps.

Certainement, ces luttes ne manquent pas à l'époque présente. Sans doute, si Nous envisageons la situation de la grande famille catholique, Nous trouvons de bien réels sujets de consolation, en apercevant la belle et étroite union de l'épiscopat avec ce Siège apostolique, l'affectueux mouvement des peuples vers le centre de l'unité, et l'extension féconde et toujours croissante que prennent les œuvres catholiques dans toutes les nations. Cependant, d'un autre côté, Nous avons un grand sujet de préoccupation et de chagrin en voyant avec quelle ardeur sont combattus les principes catholiques, avec quelle opiniâtreté, parmi toutes les multitudes, sont répandues des erreurs funestes non moins à l'Eglise qu'à la société civile, et avec quelle aberration, en plusieurs endroits, sont détruites les institutions et les œuvres les plus salutaires fondées par l'Eglise au prix d'une telle sollicitude et de tant de sacrifices pour le bien moral et matériel du peuple.

Et à cet égard, vous connaissez, Messieurs les cardinaux, les douloureux événements qui, depuis plusieurs années, se déroulent en France. Depuis que, par un mystérieux décret de la divine Providence, Nous avons été élevé au siège du Prince des apôtres, Nous n'avons pas manqué, non plus que Notre glorieux prédécesseur, de donner des preuves de sincère affection à l'illustre nation française et de spéciale déférence envers son gouvernement.

Mais, il faut l'avouer, tandis que Nous sommes vivement réjoui par les continuelles manifestations de piété et d'attachement qui Nous viennent de ce peuple catholique, Nous sommes profondément attristé par les mesures adoptées et les autres qu'on est en voie d'adopter dans les sphères législatives contre les congrégations religieuses, qui, par leurs œuvres éminentes de

charité et d'éducation chrétienne, ont fait, dans ce pays, la gloire de l'Eglise catholique et pareillement de la patrie. Comme si ce qui a été réalisé déjà à leur préjudice n'avait pas une gravité immense et déplorable, on a cru devoir aller plus loin encore, malgré Nos efforts répétés pour l'empêcher, et l'on a présenté et soutenu un projet qui a pour but, par une exception injuste et odieuse, non seulement d'interdire tout enseignement aux membres des instituts religieux même autorisés, et cela uniquement parce qu'ils sont religieux ; mais encore de supprimer ces instituts, approuvés dans le propre but de l'enseignement, et de liquider leurs biens. Une telle mesure, chacun le comprend, aura le triste résultat de détruire dans la plus grande partie la base principale de toute société civile, l'enseignement chrétien, organisé et alimenté par les catholiques sous l'égide de la loi et au prix des plus généreux sacrifices. De la sorte, un nombre incalculable d'enfants seront élevés contrairement à la volonté de leurs parents, sans croyance et sans morale chrétienne, avec un dommage immense pour les âmes ; aussi se produira de nouveau le lamentable et décourageant spectacle de milliers de religieuses et de religieux obligés, sans avoir démérité en rien, de mener la vie errante, privés de ressources, sur tous les points du territoire français, ou de fuir sur le sol étranger.

Nous déplorons et Nous réprouvons hautement de telles rigueurs, essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même qui défend de frapper des citoyens pacifiques, lesquels, tout en se consacrant, sous la garantie de la loi, aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont jamais négligé aucun des devoirs, aucune des charges imposées aux autres citoyens.

A ce sujet, Nous ne pouvons Nous dispenser d'exprimer Notre douleur pour la mesure prise de déferer au Conseil d'Etat, comme abusives, des lettres respectueusement adressées au premier magistrat de la République par des pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres du Sacré-Collège, Sénat auguste du Siège apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour appeler son attention sur des sujets étroitement unis aux plus impérieux devoirs de la conscience et au bien public.

Mais quoique cette situation attriste profondément Notre cœur, cependant Notre courage ne s'affaiblit pas. Au contraire, Nous nourrissons l'espoir que le Seigneur, accueillant avec bonté Nos supplications et celles de tant d'âmes pieuses, pressera l'heure de ses miséricordes et même ouvrira le cœur de ceux qui aujourd'hui sont sourds à la voix de l'Eglise. De ces sentiments de confiance et d'encouragement s'inspireront surtout, Nous en sommes certain, les religieuses et les religieux de France, enfants choisis de l'Eglise catholique, que dans leur douleur, accompagnent la plus profonde affection de Notre âme paternelle et Nos plus ferventes prières. Que la terrible épreuve présente n'ébranle pas

leur fermeté et que même avec une ferveur redoublée, ils s'attachent à une vie de foi et d'œuvres saintes, en pardonnant à tous ceux qui, de n'importe quelle manière, combattent leurs Instituts et en maintenant leurs pensées et leurs regards vers les hauteurs. La tribulation est le partage de l'Eglise, mais, à travers les ombres et les vicissitudes d'ici-bas, la foi nous montre les purs horizons d'une autre patrie, où, en récompense de nos vertus et des misères supportées avec patience, il nous sera donné, dans la vision de Dieu, de jouir de la paix et de la douceur sans fin.

Messieurs les cardinaux, vous le voyez, Nos paroles ont passé de la joie de la fête à un sujet tout différent ; mais il Nous a semblé convenable que vous, Nos fils très chers, prissiez part à Nos joies et à Nos peines. Nous vous souhaitons les plus précieuses faveurs du Ciel en échange de vos vœux et Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique.

## EN FAVEUR DU GAÉLIQUE

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, tout dernièrement, dans les journaux de la Nouvelle Angleterre, des articles bien inspirés au sujet du gaélique, la langue irlandaise, et de l'important mouvement qui se fait aux Etats-Unis en faveur de la langue de la vieille Irlande.

Je me souviens, qu'il y a déjà plus d'un an, la *Vérité* notait un commencement de travail tendant à mettre en honneur l'usage du gaélique aux Etats-Unis parmi la population d'origine irlandaise et disait aussi tout l'enthousiasme que soulevait cette patriotique idée.

Ce mouvement paraît avoir en un certain succès ; et actuellement encore il est poussé, dit-on, avec une vigueur nouvelle aux Etats-Unis et surtout en Irlande.

Ainsi, tout dernièrement, M. Patrick Haltigan, dans la *Western Catholic*, adressait ces belles et judicieuses paroles à ses compatriotes d'Europe et d'Amérique :

"Aucun peuple ne peut être grand s'il ne chérit et ne cultive son idiome national. Les Irlandais n'auraient jamais servi d'instruments de dénationalisation au milieu des catholiques non anglophones, dans ce pays, s'ils étaient restés fidèles à leur langue maternelle, le gaélique, qu'ils s'efforcent maintenant de faire revivre pour la régénération de leur race."

Ces quelques lignes, pleines de vérité et de logique, ont été longuement commentées par les journaux franco-américains.

Nos confrères ont reconnu que le mouvement inauguré aux Etats-Unis dans le but de propager la connaissance de la langue irlandaise prenait des proportions remarquables.

Dans la plupart des centres américains il y a des écoles gaéliques fréquentées par des milliers de jeunes Irlandais.

En Irlande, le mouvement, d'après M. Haltigan, est tout à fait général.

On enseigne le gaélique dans toutes les écoles d'Irlande, les évêques encouragent leurs ouailles à l'apprendre, à le parler et à l'enseigner.

En Irlande, c'est un véritable tra-

vail de "régénération de la race".

Aux Etats-Unis nos confrères franco-américains ont habilement profité de l'occasion pour faire comprendre à leurs concitoyens d'origine irlandaise qu'ils avaient grandement tort de s'acharner à combattre la langue française dans les centres où ils sont en majorité.

Espérons que ce mouvement fera cesser les occasions de discorde entre les catholiques irlandais et les catholiques canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre.

Peut-être les Irlandais comprendront-ils que, puisqu'il est bon pour eux de retourner vers leur idiome national, il n'est pas nécessaire aux Canadiens français des centres américains de perdre le leur.

Il est fort probable qu'on commencera bientôt au Canada le travail entrepris en Irlande et aux Etats-Unis.

Sincèrement nous souhaitons à nos concitoyens d'origine irlandaise d'avoir bientôt l'occasion d'apprendre leur langue maternelle.

On ne s'imagine pas les conséquences heureuses que cela aurait pour nous, si les Irlandais abandonnaient, au moins comme langue domestique, la langue anglaise, pour le gaélique.

Actuellement les Anglais et les Irlandais ne font qu'un au pays pour contrebalancer l'influence française toujours grandissante.

Ici ce n'est pas la religion qui unit les races diverses dans la dure et âpre lutte pour l'existence, mais bien la langue.

De ce fait il résulte que les Irlandais n'ont jamais fait cause commune avec les Canadiens français ; ce qui a été certainement malheureux, car nous sommes au Canada beaucoup plus de deux millions de catholiques.

Mais cette belle puissance ne manque pas de se désunir au bon moment ; et l'influence du parler l'emporte toujours sur la force de la croyance religieuse.

On peut se demander si les Irlandais en revenant à leur idiome national ne cesseraient pas, dès lors, d'être subjugués par l'influence anglaise, et ne formeraient pas un groupe à part.

D'après les chiffres du dernier recensement, nous sommes 1,649,352 d'origine française, nous avons devant nous, pour combattre notre influence, 1,263,575 Anglais, 989,858, Irlandais et 798,986 Ecossois.

Ne pouvons-nous pas raisonnablement supposer que le jour où les Irlandais abandonneraient la langue anglaise, comme langue du foyer domestique, et reviendraient au gaélique, les Anglais et les Ecossois ne pourraient plus compter sur eux pour faire cause commune contre les Canadiens de langue française ? Ce serait tout de suite près d'un million d'enlevé à cette grande puissance que solidarise actuellement le même parler.

Et sans vouloir espérer qu'alors les Irlandais travailleraient dans les intérêts de la race française, nous pouvons toujours nous imaginer qu'ils cesseraient de donner tout leur appui à ceux qui furent les plus grands ennemis de leur nationalité et de leur religion.

Et pour les Irlandais le rétablissement du gaélique aurait certainement

un avantage inestimable en faisant disparaître le danger de la perte de la foi.

Car, comme on l'a dit souvent, l'apostasie nationale entraîne fréquemment à l'apostasie religieuse.

Donc, Irlandais et Canadiens français, nous ne pouvons que faire des vœux pour que bientôt le gaélique s'enracine profondément au milieu des Irlandais du Canada.

PAUL TARDIVEL.

## Une Entrevue avec Pie X

Dans le numéro de mars de l'*American review of reviews*, W.G. Lynch nous rapporte sa très intéressante entrevue avec Pie X. Après avoir décrit l'extrême simplicité de la réception, l'écrivain ajoute : " Sans plus de détours je fis part à Sa Sainteté de l'objet de ma mission, je lui dis que, des mois durant, j'avais, comme ambassadeur de la presse, erré d'ici et là parmi les chrétiens martyrs de la Macédoine. Je répétais à l'auguste successeur des Apôtres le cri plaintif que l'homme de Macédoine poussait depuis si longtemps : " Venez et secourez-nous ". Pour documenter et appuyer mon appel, je montrai au Pape la collection de photographies que j'avais prises illustrant les misères des fugitifs, particulièrement de ces pauvres gens, qui, en très grand nombre, avaient cherché un refuge dans le monastère de Rjela.

" Sa Sainteté montrait un intérêt intense et témoignait de la plus grande sympathie ; et ce fut pour moi un très grand plaisir de lui dire combien s'étaient montrées reconnaissantes les infortunées victimes de la sauvagerie turque, lorsque les quatre mille francs, don personnel de Sa Sainteté, leur étaient parvenus—le premier des dons qu'elles reçurent de l'étranger.

" Le Pape me pesa beaucoup de questions à mesure qu'il passait en revue les photographies, les accompagnant de commentaires sympathiques. Je lui dis que j'étais là-bas quand il envoya son présent de quatre mille francs comme contribution au soulagement des réfugiés, et que ce présent avait fait une impression singulière. Prenant une des photographies qui représentait une grande multitude de ces gens campés dans la gorge d'une montagne, Sa Sainteté me dit : " Tous ces gens-là sont-ils chrétiens ? " Question qu'il fut probablement amené à poser parce que les quelques hommes qui se trouvaient au milieu de cette foule de femmes et d'enfants portaient le fez, coiffure généralement usitée parmi les Macédoniens. Je répondis : " Oui, Saint-Père ".

" Monsignor Murphy s'interposant : " Ils sont chrétiens, dit-il—mais schismatiques ". Le Pape lui répliqua : " N'importe, ils sont tous nos frères ". Et se tournant vers moi, avec ce regard profond, inquisiteur, qui lui est propre, il répéta : " Ils sont tous nos frères ".

" Je lui dis quels efforts certains journaux avaient faits en faveur de ces infortunés Macédoniens. " Bonne œuvre ", dit-il, " c'est une bonne œuvre de la part de la presse libre d'un grand pays ". Enhardi par cette cordialité si simple et qui se trahissait si ouverte-

ment, au point que j'avais complètement perdu le sentiment que je parlais à un Pontife, et qu'il me semblait plutôt converser avec un prêtre ordinaire de paroisse dont le cœur était brûlant d'amour pour ses ouailles, et dont le plus profond désir était de les secourir et de les servir, je lui dis : " Ne voudriez-vous pas, Saint Père, employer votre influence auprès des Puissances en faveur de ce peuple ". Et je lui rappelai combien était prouvé le manque de sincérité de la part des Turcs par rapport à la mise en exécution d'aucune espèce de réformes, aussi bien que le manque de sérieux chez les Puissances chrétiennes pour les exiger. " Mon fils, répliqua-t-il, peut-être ai-je fait plus que vous ne pensez. Je ne désire pas m'entremettre dans les affaires politiques à moins de savoir que mon intervention sera efficace,—efficace pour le bien ". Et il poursuivit, en m'avouant que l'autre jour encore, alors qu'avait surgi une perspective de guerre et d'effusion de sang en Colombie, il avait communiqué avec le Président Roosevelt qui lui avait fait la réponse la plus courtoise et la plus cordiale. A propos des Macédoniens, il n'y avait que quelques jours qu'il avait reçu une lettre du Sultan lui-même : " une lettre stupéfiante — *una littera stupenda* ". C'était l'expression du Pape ; et il ajouta que le but de cet extraordinaire document était principalement de le féliciter des efforts qu'il avait faits pour la cause de la paix ; d'où il m'apparut que le plus fourbe des vieux diplomates s'essayait à mystifier le Pape de la même manière qu'il avait réussi à mystifier les autres.

" Heureusement il était évident que le destinataire de cette lettre ne s'y laissait pas prendre.

" Tandis que je causais avec lui sur la facilité et la rapidité des voyages aujourd'hui, je lui demandai, maintenant que cela était si aisé et que tous les monarques de la terre se permettaient des visites, pourquoi vous même, Saint-Père, ne feriez-vous pas le tour de votre paroisse — le monde ? Il se rejeta en arrière et rit de bon cœur, d'un rire sonore, tandis qu'il secouait la tête. L'idée d'un pape devenu trotteur du monde (globe trotter) semblait l'amuser beaucoup ; mais j'insistai et rapidement esquissai le tour projeté à travers l'Europe et l'Angleterre ; je faisai ressortir, non sans quelque enthousiasme, la réception qu'on lui ferait partout, notamment en Irlande et dans son passage à travers les Etats-Unis, et ainsi tout autour de la terre jusqu'à sa rentrée à Rome, ce qui constituerait la plus grande tournée royale que le monde ait jamais vue. Il me regarda avec un sourire amusé, et cependant rempli d'intérêt. Il est possible que ce fut de l'imagination de ma part, mais il me sembla que son œil étincelait, comme si à l'intime de son être il sentait un secret appel, un secret désir de voir quelque chose de ces trois cent millions d'hommes qui le reconnaissent pour le père de leur âme, et de visiter ces contrées lointaines qu'il n'a jamais contemplées, quoiqu'il en entende parler presque quotidiennement. Serait-ce que sa vigoureuse virilité se révoltait déjà contre l'internement du Vatican ?

" Il n'y a que quelques mois, c'était

son habitude, à Venise, de se lever à cinq heures tous les matins et après avoir dit la messe, avant de se mettre au travail, il allait régulièrement à 8 heures prendre un bain dans l'Adriatique. La semaine avant qu'il prit son billet d'aller et retour pour venir assister au Conclave, à Rome, il escalada une montagne haute de cinq mille pieds. Adieu maintenant, adieu pour toujours la nage et l'escalade ! Les hautes murailles des jardins du Vatican doivent lui peser comme ceux d'une prison, la triple tiare comme une couronne d'épines.

" Quand il eut fini de regarder mon album, il dit qu'il devait me donner une médaille en retour. Là-dessus il se leva, ouvrit une porte dans le mur à côté de lui, disparut pour quelques instants et revint portant à la main une boîte blanche en peluche qui contenait son cadeau. Il demanda ensuite en italien à Mgr Murphy, si j'étais un catholique. Le trait me frappa délicieusement. Il aurait donc passé cette demi-heure qu'il venait de me donner à parler sur toute espèce de sujets à un homme qui aurait pu avoir comme partie intégrante de son credo la croyance que Pie X était l'incarnation de l'Antéchrist ou de la Femme écarlate ! Cela ne semblait faire aucune différence pour lui.

" Faisant allusion à la plume-fontaine que j'avais à la main, il dit : " C'est là l'arme la plus puissante qui ait jamais été mise dans la main de l'homme ; veillez à vous en servir toujours sans peur et pour la vérité, comme vous vous en êtes servi dernièrement pour la cause de ceux qui souffrent, et dont les pleurs ne sont pas écoutés... "

" Je m'agenouillai et baisai sa main... Comme nous sortions, en passant au milieu des gardes suisses et le long de la belle galerie de géographie, et sur la place de Saint-Pierre, les paroles et le ton dont elles avaient été dites continuaient à résonner dans mes oreilles : " Ils sont nos frères ", prononcées par ce simple prêtre vêtu de blanc, debout, dont le grand cœur semblait remplir la salle d'une atmosphère de charité et d'amour. Non, à mon avis, il ne restera pas comme politicien ou diplomate : il restera comme Pape du peuple—vrai successeur du Pêcheur—régnant par l'amour sur un royaume qui n'est pas de ce monde. "

## Les Jésuites en Allemagne

(De l'*Univers*, 21 mars)

L'abrogation de l'article 2 de la loi du 1er juillet 1872 contre les Jésuites et les ordres considérés comme affiliés, bien que préparée et prévue, a pris néanmoins les proportions d'un grand événement. Ce que Bismark, Caprivi, Hohenlohe avaient refusé de sanctionner, le chancelier actuel, M. le comte de Bülow, a cru devoir l'accorder aux revendications du Centre. Un cri d'indignation s'élève du camp des protestants, la ligue évangélique sonne le rappel pour formuler les plus étonnantes protestations contre une mesure commandée, cependant par la justice la plus élémentaire.

Que veut dire l'abrogation de l'ar-

ticle 2. Cet article est ainsi libellé : " Les membres de la Société de Jésus ou des ordres ou congrégations analogues qui lui sont affiliés, peuvent, s'ils sont étrangers, être expulsés du territoire fédéral ; s'ils sont indigènes, on peut leur interdire ou leur assigner certaines localités comme résidence. " On se rappelle encore les nobles protestations soulevées lors de la discussion de cette loi. L'homme de fer, le grand persécuteur, depuis le grand vaincu, Bismark, s'arrogeait contre les Jésuites, Allemands ou étrangers, un droit qu'il ne possédait ni contre les forçats libérés, ni contre les anarchistes les plus dangereux. Aujourd'hui ce droit, ou, pour mieux dire, cet odieux arbitraire disparaît pour faire place au droit commun. C'est une concession plus importante dans son principe que dans ses conséquences ; c'est le commencement d'une politique moins haineuse, moins antireligieuse. Mais il est bon de ne pas en exagérer la portée. L'ordre des Jésuites reste frappé d'ostracisme, la création de maisons religieuses demeure interdite. L'article 1er de la loi est toujours en vigueur et il serait téméraire de vouloir dès maintenant prédire le retrait de toute la loi.

Or tant que la création d'établissements de Jésuites sur le territoire de l'empire demeure interdite, tant que la loi de 1872 subsiste dans ses parties essentielles, les catholiques allemands seront des sujets de seconde classe, ne jouissant ni des mêmes droits, ni des mêmes libertés que les autres confessions. Le centre ne l'oubliera pas et les virulentes attaques de la ligue évangélique ne feront que stimuler son ardeur, accentuer davantage ses revendications et avancer peut être l'heure de la justice complète, de la justice pleine et entière : les mêmes droits pour tout le monde.

Il ne manque pas de gens fermement décidés à continuer la guerre. Les Etats qui dans la conseil fédéral ont voté contre l'abolition du paragraphe 2 s'empressent de le faire savoir au grand public. C'est un nouveau genre de protestation. En Saxe même, on songe à déposer une interpellation à la Chambre ; tout cela pour entretenir la haine religieuse et pour formuler des menaces. Le protestant est doublé trop souvent d'un sectaire : c'est le même phénomène en Allemagne, en Suisse, en France. N'est-il pas curieux d'entendre un des organes du protestantisme militant s'écrier " qu'une minorité ultramontaine a asservi la majorité libérale protestante du peuple allemand " ?

Ah ! si cette majorité se retrouvait à la Chambre, comme on s'empresserait de revenir aux mesures tyranniques du passé, à l'ère des persécutions trop tôt fermée pour les partisans du Kulturkampf ! Heureusement le Centre veille, la main sur la garde de son épée. Heureusement le peuple catholique serre ses rangs et organise ses phalanges pour les luttes et les combats de demain. Il a foi en ses chefs, ces chefs ont foi dans le dévouement inlassable du peuple ; l'union fait leur force commune et bientôt on pourra enregistrer de nouveaux triomphes et de nouvelles victoires.

H. CERRY.

## MAITRES DE CHAPELLE

## VS. PIE X

Cette année encore, comme à l'ordinaire, nos maîtres de chapelle et directeurs de chœurs, avec l'aide des chanteurs et des chanteuses en vogue, sous prétexte de célébrer la fête de Pâques, ont organisé, dans la plupart des églises de Québec, de véritables concerts. Du moins, ils le prétendent. Car pour piquer davantage la curiosité du public et pour permettre aux amateurs de choisir entre ces divers concours de virtuoses et d'en suivre plus facilement l'exécution, on a, aussi comme à l'ordinaire, publié dans les journaux de la veille, les programmes desdits concerts.

Cette annonce dans les journaux que, tel jour, à la grande messe, aux vêpres et au salut, dans telle église, M. Un Tel, Madame et Mlle Une Telle, feront entendre leur voix ou leur violon; cette manie de se faire de la réclame au détriment, on peut le dire, des choses les plus augustes et des plus saintes, nous a toujours horripilé au suprême degré. Mais nous avons toujours gardé le silence par un motif facile à deviner.

Aujourd'hui, ce motif n'existe plus. Le Souverain Pontife Pie X, glorieusement régnant, a parlé au monde catholique sur la musique dans les églises. Il a parlé très clairement; il a dénoncé, en termes non équivoques, les abus qui doivent disparaître, qui ne peuvent pas être tolérés.

Sans doute, la mise à exécution des ordres du Pape appartient aux autorités ecclésiastiques locales, et l'on a pu voir par la lettre de Mgr Marois à Mgr Laflamme que l'autorité diocésaine de Québec a bien l'intention de mettre ces ordres à exécution, le plus tôt possible.

Aussi, si l'on s'était contenté, cette année, de faire entendre des concerts dans les églises, à l'occasion de la fête de Pâques, nous aurions gardé encore le silence. C'eût été une question de discipline ecclésiastique à régler entre l'Ordinaire, les curés et les maîtres de chapelle.

Mais du moment que ces concerts sont annoncés dans les journaux, cela cesse d'être une affaire de pure discipline ecclésiastique. Le public en est saisi; et faisant partie du public, nous avons indubitablement le droit d'en parler. Et nous entendons user librement de ce droit.

A l'avenir, chaque fois que nous verrons de ces réclames-programmes dans les journaux en faveur de musique soi-disant sacrée qui viole manifestement les règles posées par le Souverain Pontife, nous les signalerons à l'attention de nos lecteurs.

Voici quelques-unes des réclames qu'on pouvait lire dans le *Soleil*, de Québec, (1) en date de samedi, 2 avril :

"On aura le plaisir d'entendre, demain, à la Basilique, un solo de violon par Mlle M. G. qui vient de passer plusieurs années au Conservatoire de Boston; c'est une jeune artiste de grand mérite".

(1) L'*Événement*, aussi du 2 avril, a publié à peu près les mêmes programmes.

"A Saint-Jean-Baptiste, messe en la de Mercadante... Les solistes seront Mlle A. G., Mme N. D. et Mlle D. — MM. A. P., A. M. D. et E. L."

"A Saint-Roch... 5e messe de A. Guilmant, avec accompagnement d'orchestre. Voici le programme... *Gratias* : Mme H. M. *Qui tollis*, solo M. P. A. L... Graduel : *Ave Verum*—Th. Dubois—Mlle J. C... *Genitum* : Mlle J. C... *Et incarnatus est* : quatuor Mlle G. A. C. M. M. R. et L."

"Saint-Sauveur : Solistes Mmes A. et P. Mlle L. P. Offertoire : "Dieu puissant éternel" Haydn—Grand chœur extrait de la Création".

"A Saint-Patrice... Solis rendu par Mme F. Mlles M. C.—E. M.—C.—A. M.—S.—C. M."

Nous en passons. Il y a une colonne et demie sur ce ton là.

Bien entendu, dans les réclames, les noms des artistes sont donnés tout au long; nous ne reproduisons que les initiales pour ne pas faire de la réclame à notre tour.

Ces divers programmes ont-ils été réellement exécutés dans les différentes églises? Nous n'en savons rien. Nous ne parlons que de ce qui a paru dans les journaux.

Voici maintenant quelques passages du *motu proprio* de S. S. Pie X sur la musique sacrée; on est prié de les lire attentivement et de les comparer avec les programmes ci-dessus :

"Il est seulement permis, suivant l'habitude de l'Eglise romaine, de chanter un motet au Très Saint-Sacrement après le *Benedictus* de la messe solennelle. On permet également qu'après avoir chanté l'offertoire prescrit de la messe, on puisse exécuter dans le temps qui reste un court motet sur des paroles approuvées par l'Eglise".

Soit dit en passant : les paroles de la *Création* n'ont jamais été approuvées par l'Eglise.

"La langue propre de l'Eglise romaine, dit encore Pie X, est la langue latine. Il est donc défendu, dans les cérémonies liturgiques solennelles, de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire".

Remarquons ici que *Dieu puissant éternel* ressemble singulièrement à notre langue vulgaire.

Citons toujours le Pape Pie X :

"On n'entend pas dire par là que tout solo doit être exclu. Mais jamais une voix unique ne doit prédominer de telle sorte dans la cérémonie que la plus grande partie du texte liturgique soit exécutée de cette manière; elle doit plutôt avoir le caractère d'un simple signal ou d'une pause mélodique, et demeurer strictement liée au reste de la composition en forme de chœur."

Et encore :

"Les femmes... ne peuvent être admises à faire partie du chœur ou de la chapelle musicale."

Peut-on rien imaginer de plus clair et de plus précis?

Une dernière citation :

"On pourra aussi admettre d'autres instruments (que l'orgue) mais jamais sans une permission spéciale de l'Ordinaire."

Ne sommes-nous pas en droit de dire que les organisateurs de ces concerts qu'on a vus annoncés dans les journaux de Québec, la veille de Pâques, ou bien n'ont pas lu ou n'ont pas compris le *motu proprio* de S. S. Pie X; ou, s'ils ont lu et compris ce document, qu'ils se moquent de la parole du Pape et veulent que tout le public sache qu'ils s'en moquent, puisqu'ils ont donné

toute la publicité possible à leurs exploits?

Enfin, si l'on veut connaître le résultat pratique de ces concerts dans les églises, exécutés à la place du beau chant liturgique, voici ce qu'en dit le Pape Pie X dans sa mémorable lettre au cardinal vicaire de Rome :

"La dévotion et la piété chrétiennes n'en reçoivent à coup sûr aucun accroissement; on satisfait ainsi la curiosité de certains gens peu intelligents, mais le grand nombre en ressent plutôt du dégoût et du scandale, et l'on s'étonne qu'un si grand abus dure encore".

Comme conclusion, exprimons l'espoir que nos maîtres de chapelle et directeurs de chœurs jouent leur reste, et que les fidèles qui attachent quelque importance à la parole du Pape n'aient plus jamais la douleur de lire dans les journaux de Québec des programmes aussi scandaleux que ceux que nous venons de signaler.

## ÇA DEVAIT ARRIVER

A force de laisser violer la loi du pays et les lois de la plus élémentaire civilisation, les autorités municipales de Québec ont une mort d'homme sur la conscience; et aussi les journalistes qui encouragent la brutale boxe.

Depuis longtemps ceux qui sont censés maintenir l'ordre à Québec permettaient les batailles entre assommeurs, et nos grands journaux consacraient à ces spectacles démoralisateurs des comptes rendus scandaleusement complaisants.

Eh bien! le 6 du courant au soir, avait lieu, au Patinoir Miroir, à Saint-Sauveur, une de ces luttes abrutissantes que les autorités municipales et la presse ont laissé s'introduire dans nos mœurs.

Deux jeunes fier-à-bras, nommés Wagner et Drolet, se sont donné des coups, pendant quelque temps, à la grande joie des spectateurs. Soudain, Drolet tombe pour ne plus se relever. On le transporte dans une pièce voisine. Trois médecins travaillent toute la nuit à le ramener; mais vers six heures du matin le pugiliste meurt, sans avoir repris connaissance.

Wagner a été arrêté!

C'est avant le combat que la police aurait dû intervenir!

L'*Événement*, numéro du 7 avril, s'écrie, sur un ton tragique: "Il y a quelqu'un de responsable de ce scandale".

Oui, il y a plusieurs personnes plus ou moins responsables de ce scandale; entre autres, le directeur de l'*Événement* qui, en permettant dans son journal la publication de réclames en faveur de ce sport brutal, a grandement contribué à le populariser parmi nous.

Le 5 et le 6 avril, l'*Événement* annonçait, en termes stupidement alléchants, précisément ce combat où le malheureux Drolet a trouvé la mort!

Dans son numéro du 8 avril, l'*Événement* fait une sortie formidable contre M. Parent. Tout ce qu'il dit au maire de Québec est vrai et mérité; mais aussi tout cela retombe lourdement sur le directeur de cette feuille qui, depuis des mois et des mois, encourage, par ses annonces et ses réclames, l'odieuse violation de la loi.

L'*Événement* devrait avoir la décence de se taire, car, de toute évidence, l'esprit de parti seul le fait parler en ce moment.

Quant au maire Parent, s'il existait parmi nous une notion quelque peu exacte de la gravité des responsabilités officielles, il aurait été mis en état

d'arrestation immédiatement après la mort de Drolet. C'est ainsi que l'on entend les choses dans la république voisine qui est loin d'être, pourtant, un pays modèle. Mais aux Etats-Unis on comprend, au moins, qu'un homme n'est pas maire d'une ville pour le seul honneur que ce titre peut lui conférer.

Après le terrible incendie du théâtre Iroquois, M. Harrison, maire de Chicago, a été traduit devant les tribunaux, accusé de *manslaughter*, pour avoir négligé de faire exécuter les ordonnances municipales relatives aux lieux d'amusements.

Et M. Parent qui a laissé violer, pendant des années, dans la ville de Québec, la loi du pays qui défend, sous des peines sévères, les combats de boxeurs!

Et le procureur général de la province, chargé de la mise à exécution des lois, ne porte-t-il pas, lui aussi, une lourde responsabilité?

Et le ministre de la Justice, à Ottawa, constatant que le maire de Québec et le procureur général de la province négligeaient ouvertement et honteusement leur devoir, n'aurait-il pas dû intervenir pour faire respecter la loi du pays?

Wagner est soldat. Les autorités de la citadelle sont-elles excusables d'avoir laissé sortir ce jeune assommeur, sachant fort bien qu'il allait commettre une violation flagrante de la loi? Les militaires sont-ils au dessus de la loi civile?

Quoi qu'il en soit, la famille du malheureux Drolet a certainement un recours contre la ville de Québec. Un corps municipal qui laisse violer la loi du pays est certainement responsable des dommages que peuvent éprouver les citoyens par suite de cette violation de la loi.

Disons, en terminant, que l'enquête du coroner, sur la mort du jeune Drolet, n'a été qu'une mauvaise plaisanterie. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que le président du jury était un membre du conseil municipal, c'est à dire un *intéressé*, même un *coupable*, puisque les échevins partagent, avec le maire, l'obligation de maintenir l'ordre dans les limites de la ville!

Nous avons honte de le dire: il n'y a que dans la ville de Québec où l'on ose afficher, pour les fins de parti, un tel mépris des plus simples convenances!

Le verdict du jury du coroner est d'une insignifiance complète. Le voici, tel que le *Soleil* l'a donné dans son numéro du 11 avril :

"Que le défunt, le dit Louis Drolet, est mort d'une hémorragie cérébrale à la suite d'un coup de poing sur la tête par le nommé Geo. Wagner, durant une exhibition de boxe au Patinoir Miroir, mais non malicieusement." (1).

Ce verdict n'est pas même rédigé en français. Il dit, en effet, que ce pauvre Drolet n'est pas mort malicieusement!

Une hémorragie qui se déclare à la suite d'un coup de poing n'est pas nécessairement causée par ce coup de poing.

Enfin, qu'est-ce qu'un coup de poing par quelqu'un?

Mais ces incorrections de langage sont relativement peu importantes. C'est le fond qu'il faut blâmer, à cause de son insignifiance.

Il n'y avait pas besoin d'une enquête pour savoir que Drolet est mort d'un coup de poing reçu de Wagner pendant une partie de boxe. C'était de notoriété publique.

(1) L'*Événement*, même date, donne une rédaction moins incorrecte, mais la version du *Soleil* doit être la version officielle, attendu que cette feuille est sympathique au coroner et a dû recevoir de lui une copie du verdict.

L'enquête n'aurait été sérieuse et utile que si elle avait déterminé qui est responsable de la violation de la loi.

Au moins, le verdict aurait dû recommander fortement aux autorités municipales de faire respecter la loi à l'avenir.

Mais cela aurait été désagréable à M. Parent !

## A propos d'une erreur grave

Dans la *Vérité* du 1er mars, *Un théologien* signalait une erreur grave dans la traduction du *Motu proprio* de S. S. Pie X sur l'action populaire chrétienne qu'avaient publiée la *Revue ecclésiastique*, de Valleyfield, et la *Semaine religieuse*, de Montréal.

On se demande, paraît-il, s'il est bien vrai que ces deux revues ecclésiastiques, portant l'imprimatur de l'Ordinaire, ont publié une traduction erronée. Ne serait-ce pas plutôt la *Vérité*, dit-on, qui s'est trompée ?

Nous avouons qu'il est assez naturel, vu le caractère de ces deux revues, qu'on se pose cette double question ; d'autant plus que ni la *Revue ecclésiastique* ni la *Semaine religieuse* ne semblent songer à corriger l'erreur qui leur a été signalée il y a déjà six semaines.

Nous devons donc à nos lecteurs et à nous-même de prouver que la traduction du document pontifical publiée par la *Vérité* est exacte, tandis que celle qu'ont donnée les deux publications ecclésiastiques mentionnées plus haut est gravement erronée.

Il s'agit de l'article XVII du *Motu proprio*.

Voici la version publiée par la *Revue ecclésiastique*, de Valleyfield, dans son numéro du 15 janvier, page 39 :

“ 170. Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion et la morale chrétienne, éthique et naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et muneris ecclesiastici* ; d'après la même Constitution, quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires) ”.

Dans son numéro du 8 février, page 83, la *Semaine religieuse*, de Montréal, a publié exactement la même version, mot pour mot.

Voici maintenant la traduction qu'a donnée la *Vérité* dans son numéro du 1er février :

“ XVII. Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion, la morale chrétienne et l'éthique naturelle conformément à la Constitution *Officiorum et muneris* (art. 41). Quant aux ecclésiastiques, d'après la même Constitution (art. 42), même quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.) ”

La différence essentielle entre les deux versions—à part le bizarre *éthique et naturelle* des deux revues ecclésiastiques, que notre correspondant n'a pas relevé—consiste en ceci : la *Revue ecclésiastique* et la *Semaine religieuse* font dire au Pape que tous les écrivains catholiques—laïques comme ecclésiastiques—sont obligés d'obtenir le consentement préalable de l'Ordinaire avant de publier des écrits purement techniques. D'après la version qu'a donnée la *Vérité*, cette obligation n'incombe qu'aux seuls ecclésiastiques.

Laquelle des deux traductions est fidèle au texte de l'original ? C'est ce que nous allons voir.

Ce document a été rédigé en italien, et le texte officiel en a été publié dans la *Civiltà Cattolica*, du 2 janvier 1904. Voici le texte italien de la proposition XVII qu'on peut lire à la page 7 du numéro de la revue romaine déjà mentionné :

XVII

“ Gli scrittori democratici-cristiani, come tutti gli scrittori cattolici devono sottomettere alla preventiva censura dell' Ordinario tutti gli scritti, che riguardano la religione, la morale cristiana e l'etica naturale, in forza della Costituzione *Officiorum et munerum* (art. 41). Gli ecclesiastici poi, a forma della medesima Costituzione (art. 42), anche pubblicando scritti di carattere meramente tecnico, debbono previamente ottenere il consenso dell' Ordinario (Istruz. della S. C. degli AA. EE. SS) ”.

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans la langue italienne pour se convaincre que c'est la traduction donnée par la *Vérité* qui est la vraie, et non pas celle des deux revues ecclésiastiques.

## Courte réponse au “Manitoba”

Notre confrère du *Manitoba* est d'avis que *rupture du lien colonial* et *annexion aux Etats-Unis* sont des termes synonymes ; ou, du moins, que la première nous entraînerait fatalement à la seconde.

Cette proposition n'est pas prouvée.

Au contraire, on peut soutenir, avec beaucoup de vraisemblance, que le Canada, colonie britannique, est beaucoup plus exposé à l'annexion que ne le serait le Canada Etat indépendant.

En effet, advenant une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis—ce qui est loin d'être dans l'ordre des choses impossibles—et dans le cas de la défaite de l'Angleterre—ce qui est dans l'ordre des choses probables—c'est, indubitablement, le Canada qui paierait les pots cassés. L'indemnité de guerre qu'exigerait l'Oncle Sam victorieux, ce serait, personne n'en doute, l'annexion du Canada.

Si le Canada n'était pas une colonie britannique, mais un Etat indépendant, les Etats-Unis n'auraient aucun prétexte d'occuper et d'annexer notre territoire, même en cas de guerre avec l'Angleterre et de défaite de celle-ci.

Voyez ce qui s'est passé lors de la récente guerre hispano-américaine. Les Etats-Unis victorieux n'ont pas songé à envahir le Mexique ni à se l'annexer, en tout ou en partie. Ils sont allés prendre les lointaines Philippines, colonie espagnole.

Il est certain que si le Mexique, au lieu d'être une république indépendante, avait été une colonie espagnole, c'est ce pays limitrophe, plutôt que les Philippines, que les Etats-Unis auraient arraché à l'Espagne.

Ce qui est vrai au Sud est également vrai au Nord.

Nous n'affirmons pas que l'annexion du Canada aux Etats-Unis ne viendra jamais. Nous craignons qu'elle n'arrive, dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais nous disons que ce n'est pas le lien colonial qui nous protégera contre ce malheur, s'il doit nous atteindre. Au contraire, il nous expose à voir cette catastrophe fondre sur nous plus tôt que si nous occupions une situation analogue à celle du Mexique.

## ÇA ET LA

**Le grand Chef** } Les journaux de Québec et la *Presse*, de Montréal, numéro du 5 avril, nous apprennent que “ les membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers de Québec attendent la visite de leur grand chef, le Dr Oronhyateka, à la fin de ce mois. A cette occasion ils organisent une grande démonstration (sic ! ) au Manège militaire ”. On présentera, sans doute, au grand Chef, une adresse de louange et de félicitations. On n'oubliera pas, nous l'espérons bien, d'y faire entrer les titres maçonniques du Dr Iroquois. C'est un très haut gradé de la secte. Si l'on désire des détails, nous serons heureux de les fournir.

**Encore un !** } La *Semaine religieuse*, de Cambrai, numéro du 12 mars, page 175 et suivante (Première partie), reproduit de la *Semaine religieuse*, de Paris, un article d'où nous détachons ce qui suit :

“ N'est-ce pas un astronome anglais qui polémiquait récemment avec M. Camille Flammarion sur la question de savoir si la terre n'était pas placée juste au centre de l'Univers, et conséquemment ne devait pas en être considérée comme la partie essentielle, selon la thèse biblique.

“ N'est-ce pas un savant français, M. Poincaré, qui déclarait, il y a quelque temps, “ qu'on ne pouvait pas dire avec certitude si la terre tournait ou ne tournait pas ? ” La discussion sur ce sujet n'est donc pas encore close. A la fameuse parole de Galilée *e pur si muove*, les savants du vingtième siècle répondent encore : *Chi lo sa ?* ”

Comme le dit, dans une note, la *Semaine religieuse*, de Cambrai : “ La science est toujours en voie de formation. ”

**Un mot au “Temps”** } Un écrivain du *Temps*, d'Ottawa, l'auteur, probablement, de *Marie Calumet*, se répand en injures, dans le numéro du 29 mars, contre la *Croix*, de Montréal, parce que ce journal a protesté contre l'acceptation, par MM. De Celles et Chapman, de décorations à eux offertes par le gouvernement persécuteur de la France.

Il ne dit rien de la *Vérité*, et pour tant la *Vérité* a autant protesté que la *Croix*, et elle proteste depuis bien plus longtemps que son jeune confrère de Montréal.

Au risque de nous attirer les foudres du directeur du *Temps*, nous lui faisons savoir que nous avons bien l'intention de protester encore chaque fois qu'un des nôtres aura la faiblesse d'accepter une décoration du gouvernement français, tant que ce gouvernement sera sectaire et persécuteur.

Nous le savons, cela ne plaît pas aux décorés ni à ceux qui voudraient l'être, mais nous avons un devoir à remplir, et nous le remplissons.

Ce devoir, c'est de travailler à empêcher le mal qui dévaste la France d'envahir notre pays.

Et ce mal menace de nous envahir avec la confusion qu'on cherche à créer entre la France catholique et la France maçonnique.

Voici une phrase typique que nous extrayons de cet article du *Temps* :

“ La France est toujours la mère-patrie, le pays qui a vu naître nos mères, le pays que nous devons toujours chérir avec le saint respect et la piété filiale des grand-mères. Et il n'y a que des fils ingrats pour dénigrer ce pays sous les prétextes les plus futiles et les plus insensés. ”

L'écrivain a voulu dire, supposons-nous : “ avec le saint respect et la piété filiale que l'on doit aux grand-mères ”. “ Le saint respect et la piété filiale des grand-mères ” est une phrase qui n'a pas de sens. Mais passons.

La France chrétienne, la vraie, la seule mère-patrie de nos ancêtres, notre unique grand-mère à nous, Canadiens français, nous la chérissons. Et c'est parce que nous la chérissons réellement, et non en paroles seulement, que nous dénonçons la France officielle actuelle, devenue sectaire, qui persécute notre France à nous et qui voudrait en détruire jusqu'au souvenir.

C'est parce que nous aimons la France chrétienne que nous disons et répétons aux nôtres : ne vous commettez donc pas avec les bourreaux de notre France à nous !

Nous ne dénigrions certes pas la France ; mais nous condamnons, comme font le Pape et la très grande majorité de l'épiscopat français, son gouvernement persécuteur. Et il faut être aveugle volontaire pour prétendre, comme fait le *Temps*, que, pour motiver cette condamnation, nous n'avons que des “ prétextes futiles et insensés ”.

“ Prétextes futiles et insensés ” la persécution satanique à laquelle se livre, depuis des années, la France officielle, devenue l'instrument de la franc-maçonnerie !

**A l'Auditorium** } Dans un moment de franchise ou de mauvaise humeur, un rédacteur de l'*Événement*, numéro du 5 avril, a dit quelques grosses vérités aux acteurs de quatorzième ordre qui s'appliquent à gâter le goût, pour ne rien dire de plus, des malheureux Québécois qui fréquentent l'Auditorium. Notre confrère dit : “ A l'exception des deux principaux rôles, les autres acteurs sont médiocres et Talleyrand a eu le don d'exaspérer les nerfs de l'auditoire. Les trois quarts n'ont pu l'entendre ..... Les autres acteurs ne valent guère mieux ”. Le *Soleil*, 5 avril, rendant compte de la même soirée, se pâme naturellement d'admiration. “ Disons de suite, s'écrie le cacographe de l'organe libéral, que les artistes ont enlevé leurs rôles respectifs ”. Pauvre *Soleil*, que tu éclaires donc mal les humains !

**Les Chinois à Montréal** } Il y a une colonie chinoise assez nombreuse à Montréal, et un certain nombre de Chinois baptisés ou néophytes. La *Semaine religieuse*, numéro du 4 avril, nous apprend que Mgr Bruchési a décidé de prendre sans retard des mesures pour faire venir à Montréal un missionnaire Jésuite parlant parfaitement la langue chinoise, afin de travailler à l'évangélisation des fils du Céleste Empire plus facilement qu'on ne saurait le faire au moyen d'un interprète. Touchés de cette preuve de zèle à leur égard, le jour de Pâques, cent cinquante Chinois, baptisés ou néophytes, se sont rendus à l'archevêché pour exprimer leur reconnaissance à Sa Grandeur.

**Un événement international** } Les journaux catholiques des Etats-Unis nous rapportent un événement international qui mérite d'être

signalé. Le 15 mars dernier, a eu lieu la bénédiction solennelle de la statue colossale de Notre Seigneur Jésus-Christ que l'on vient d'ériger sur la frontière entre la République Argentine et le Chili. Ça été, dit on, une cérémonie imposante. Grand nombre de personnages marquants, tant civils qu'ecclésiastiques, y ont pris part. Le ministre des affaires étrangères du Chili et celui de la République Argentine y assistaient et y ont pris la parole, tous deux profitant de l'occasion pour exprimer les sentiments d'amitié que les deux pays ont maintenant l'un pour l'autre. On le sait, il n'y a pas si longtemps, le Chili et la République Argentine étaient à la veille de se faire la guerre à propos d'une question de frontières. Espérons que cet hommage public et officiel rendu par les deux républiques au Prince de la Paix fera cesser pour toujours toute animosité entre les deux peuples.

**Journalisme jaune** } On peut se demander, parfois, en quoi consiste, exactement, le journalisme jaune. La *Presse*, de Montréal, nous en a donné, naguère, un bel exemple. On le sait, Mgr l'archevêque de Montréal a prié instamment, il n'y a pas longtemps, les grands journaux de sa ville épiscopale de ne pas remplir leurs colonnes des détails des crimes qui se commettent ; il les a conjurés, particulièrement, d'être sobres en parlant de certain procès criminel qui vient de se dérouler à Sainte-Scholastique. Cette parole de Mgr Bruchési, encore présente à l'esprit de tout le monde, gênait la *Presse*. Elle n'osait pas la mépriser ouvertement ; d'un autre côté, la démanigaison de faire du *sensationalisme* était forte. Elle guettait fiévreusement les occasions. Enfin, il s'en présenta une : deux forçats s'évadèrent du bagne de Saint-Vincent de Paul, près Montréal, après avoir assommé leur gardien. Mgr Bruchési n'a pas prévu le cas, se dit la *Presse*, profitons-en ! Et elle en a profité ! Elle annonce aussitôt que "trois de ses représentants sont lancés aux trousses des fugitifs". Et ces trois novellistes-policiers entassent, dans la *Presse*, des colonnes et des colonnes d'insanités ! Voilà le journalisme jaune. Après un pareil exploit, dit l'*Opinion publique*, de Worcester, "il est vraiment humiliant de se dire journaliste".

**La béatification de Pie IX** } Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, vient d'écrire, en date du 12 mars, une lettre d'où nous extrayons les passages suivants :

"En cette année jubilaire de l'Immaculée Conception, des voix montent vers le Pape régnant en lui demandant de glorifier celui qui, le 8 décembre 1854, en vertu de son Magistère, comme Docteur universel et Pasteur suprême, proclama et définit comme dogme de foi catholique la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.....

"Nous-mêmes, en bien des circonstances diverses, Nous avons recueilli, avec grande édification, les témoignages de la vénération qui entoure la mémoire du Pontife et le récit des faveurs, des grâces, des prodiges même obtenus par son intercession.

"C'est pourquoi, en Notre nom personnel, au nom de Notre clergé et de tout Notre peuple, Nous osons exprimer le vœu qu'un jour le Saint-Siège décerne les honneurs des autels à Pie IX, vœu qui fut publiquement exprimé, dès 1878, à la chapelle Sixtine, par

Mgr Nocella, aujourd'hui cardinal de la sainte Eglise romaine".

Mgr Sonnois charge, en même temps, M. le chanoine Delassus, directeur de la *Semaine religieuse*, de Cambrai, de promouvoir dans le diocèse le mouvement des pétitions pour obtenir de Notre Saint-Père le Pape l'introduction de la cause de Pie IX.

**La folie de la persécution** } Ces jours derniers, la Chambre française, par un vote de 311 voix contre 269, a adopté définitivement la loi odieuse proposée par le gouvernement Combes pour enlever aux congrégations religieuses, d'hommes et de femmes, même aux congrégations autorisées, le pouvoir d'enseigner. Cette loi ordonne, en même temps, la liquidation de leurs biens.

La *Croix*, de Paris, nous apprend que le gouvernement Combes, cédant aux injonctions réitérées des loges maçonniques, songe sérieusement à fermer la grotte de Lourdes et à interdire les pèlerinages à ce sanctuaire.

Et voilà que les dépêches nous apprennent que, le Vendredi Saint, ce détestable gouvernement a fait enlever les crucifix dans tous les tribunaux de France !

On peut lire, dans une autre colonne, la belle et ferme protestation du Souverain Pontife contre la persécution qui sévit en France. Cette protestation, si digne dans la forme, était nécessaire à la conscience catholique. En face des actes de violence du gouvernement français le Pape ne pouvait pas ne pas parler. Eh bien ! cette parole calme de Pie X, comme on devait s'y attendre, comme le Saint-Père s'y attendait sans doute lui-même, a soulevé une tempête d'injures et de menaces dans la presse ministérielle de France. Cette presse demande au gouvernement de persécuter davantage, de s'en prendre carrément au clergé séculier comme au régulier, de dénoncer le concordat, etc.

Les énergumènes qui se sont emparés du pouvoir en France pourront faire beaucoup de mal à leur patrie, beaucoup de mal aux catholiques français ; mais ils ne détruiront pas l'Eglise, et Dieu, cela est certain, aura le dernier mot.

**Un mot à l' "Union"** } L'*Union*, de Saint-Hyacinthe, de quotidienne qu'elle était est devenue semi-quotidienne, et elle est maintenant la propriété de M. D. T. Bouchard. Le nouveau propriétaire a fait connaître son programme. Il y dit, entre autres choses : "En religion, l'*Union* sera catholique, mais sans être ni la *Croix* de Montréal, ni la *Vérité* de Québec". Le jeune homme a voulu faire un peu de persiflage, sans doute, à notre détriment ; mais il n'a réussi qu'à dire une pauvreté. En effet, une feuille publiée à Saint-Hyacinthe ne saurait être ni une feuille publiée à Montréal, ni une feuille publiée à Québec. C'est comme la *Croix* et la *Vérité* que l'*Union* ne veut pas être catholique, vraisemblablement. Pourquoi ? M. Bouchard serait fort en peine de le dire. Peu importe, l'essentiel pour l'*Union* c'est d'être vraiment catholique, de fait et non point de nom seulement. A ce propos, citons une excellente observation à l'adresse du nouveau proprié-

taire de l'*Union* que nous lisons dans le *Journal de Waterloo*, numéro du 24 mars :

"Nous est avis que si le confrère était catholique.....comme doit l'être un catholique, il ne publierait pas des choses inconvenantes, comme celle que l'on trouve dans ses *épicheltes*, sous la signature de *Citadin*, où il est dit que "si le prix des œufs est toujours aussi élevé nos bons Canadiens vont finir par juger qu'il est plus avantageux d'élever des poulets que des enfants." Vraiment, ce sont là des expressions dignes de la doctrine darwinienne. Un catholique ne compare pas ainsi les bêtes avec les êtres créés à l'image de Dieu, et surtout ne donne pas la préférence à celles-là."

L'*Union* dira, peut-être, que ce n'est là qu'un badinage. Nous lui répondrons : Apprenez alors à badiner moins sottement avant d'essayer de dire que vous ne voulez pas être catholique comme vos aînés.

**Deuxième année de la "Croix"** } Avec son numéro du 3 avril, la *Croix*, de Montréal, est entrée dans sa deuxième année d'existence. A cette occasion, ce journal, qui a soutenu vaillamment la lutte dans des circonstances souvent difficiles, annonce qu'il se publiera, à l'avenir, à six pages, en attendant qu'il se publie à huit, et que le prix de l'abonnement est porté de une à deux piastres par année. Nous souhaitons à notre confrère de voir sa circulation augmenter de plus en plus ainsi que son influence pour le bien. Puissent aussi les ressources pécuniaires, ce "nerf de la guerre", ne lui pas faire défaut ! Ce n'est pas une mince affaire que de fonder et de maintenir, en ce pays, un journal vraiment catholique et indépendant des partis politiques. Nous en savons quelque chose, depuis 23 ans que nous y travaillons.

**Du bon sens** } Ordinairement, les compagnies, comme les individus, du moment qu'on leur signale un abus à corriger, prennent la chose en mauvaise part. Nous sommes heureux de constater que la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean fait, sous ce rapport, exception à la règle. La *Défense*, numéro du 31 mars, nous apprend que le gérant général de la Compagnie lui a écrit que la plainte, au sujet de la vente de mauvais livres sur les convois, semble être fondée ; que la compagnie de Montréal, qui a le privilège de vendre des livres sur les trains, a été avertie d'avoir à cesser immédiatement la vente de mauvais livres si elle ne veut pas voir annuler son contrat. Voilà qui est bien, et qui nous fait espérer que l'autre grief signalé par la *Défense*, le travail du dimanche sur la ligne de la Compagnie, aura une solution non moins satisfaisante.

**La consommation de l'alcool** } Un livre du Dr Bertillon, sur *L'alcoolisme*, que vient de publier la librairie Lecoffre, de Paris, contient des chiffres intéressants sur la quantité d'alcool qui se consomme dans les principaux pays du monde. S'il s'agit de la quantité d'alcool consommée soit sous forme d'eau-de-vie, soit sous forme de bière et de vin, c'est la France qui

est à la tête de la liste, avec 15 litres par habitant en un an. S'agit-il de l'eau-de-vie seule, c'est le Danemark qui l'emporte, avec 14.40 litres. Vient ensuite la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche - Hongrie, la Russie, la Roumanie, la Serbie avec plus de 9 litres par habitant ; la France ensuite, avec 8.54 litres. Les pays où il se consomme le moins d'alcool sont l'Italie, l'Espagne et le Portugal, avec un peu plus d'un litre par habitant. La Norvège, pays du Nord pourtant, n'en consomme maintenant que 3.54 litres par habitant. C'est une diminution considérable qu'on attribue à l'application du principe que "le débitant des bois ons alcooliques ne doit pas avoir intérêt à vendre". D'après le tableau de M. Bertillon, les Etats-Unis ne consommeraient qu'environ 6 litres par habitant, et les Iles britanniques, 5.20 litres. Ces chiffres, qui nous paraissent faibles, nous font quelque peu douter de l'exactitude de la statistique. Le Canada ne figure pas au tableau. Il y occuperait, nous le craignons beaucoup, une place bien trop en évidence.

### Le Pape modèle des rapports entre patrons et ouvriers

(De la *Semaine religieuse*, de Cambrai)

Un de ces derniers jours, dans une de ses promenades, par les jardins du Vatican, le Pape aperçoit quelques ouvriers jardiniers. Aussitôt il s'approche d'eux. Mais laissons la parole à l'*Osservatore Cattolico*, qui relate ce fait touchant.

"L'autre jour, Pie X, en se promenant dans les parterres, adressa la parole à des ouvriers qui en ratissaient les chemins. Il leur demanda combien on les payait et s'ils étaient contents de leur salaire journalier. Les ouvriers ayant répondu que oui, Pie X leur exprima d'une manière très paternelle sa satisfaction.

"Un des prélats qui accompagnait le Saint-Père fut tout attendri de cette délicate attention. Pie X s'en apercevant, lui dit : "Mon ami, qui sait si ces braves ouvriers ne sont pas plus agréables à Dieu que nous mêmes ?" L'*Osservatore* ajoute : "C'est historique et textuel".

Et ce n'est pas seulement dans ces circonstances les mettent sur son chemin, que Pie X témoigne de son intérêt et de son amour pour les humbles travailleurs, à preuve le trait suivant :

Une longue audience a été accordée par le Souverain Pontife à la commission d'archéologie chrétienne, qui a exposé à Sa Sainteté l'état des fouilles dans les Catacombes. Pie X, toujours occupé des humbles, a demandé qu'on lui amenât, pour qu'il les complimente et les encourage, les *fossors* ou terrassiers qui exécutent les travaux de déblaiement dans les galeries souterraines.

N'y a-t-il pas là la preuve d'une préoccupation toujours en éveil et d'une charité vraie et profonde ? Du reste, cette préoccupation et cette charité éclatent en toutes occasions et sous toutes les formes.